



Une école davantage inclusive

TÉMOIGNAGE

Nous voilà partis pour un long combat

APPROCHE

Une vision de l'école inclusive
Réponse pédagogique adaptée

REGARDS

Il est plus facile de créer des enfants solides
que de réparer des adultes brisés

PRATIQUES

Positiver
Le spécialisé a toute sa pertinence

Tout le monde s'accorde autour du concept d'une école adaptée aux besoins de l'élève, où chacun puisse trouver la place qui lui convient le mieux. Dans cet esprit, le décret relatif aux aménagements raisonnables, entré en vigueur en septembre dernier, rencontre ce souci d'une école davantage inclusive.

« Plein de petits trucs existent, que les enseignants peuvent s'échanger facilement », explique **Stéphanie GARAY**, enseignante dans le fondamental, travaillant régulièrement avec des enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. « Surtout, il est primordial de cultiver une approche positive et enthousiaste », confie-t-elle, sans oublier une indispensable bienveillance vis-à-vis de l'enfant et de ses besoins.

Muriel SAMAIN, directrice d'une école secondaire de l'enseignement spécialisé, ne dit pas autre chose : « L'essentiel est que le jeune puisse trouver sa place dans la société, et que l'école mette tout en œuvre pour y parvenir ».

De son côté, **Danielle HENUSET**, logopède, met en garde contre toute volonté de « demander aux gens d'être ce qu'ils ne sont pas. Le monde qui attend nos élèves est à la recherche de talents divergents, différents, capables de coopérer. » Voilà qui est dit !

Bonne lecture ! ■

Conrad van de WERVE

Nous voilà partis pour un long combat

Timothy et sa maman nous partagent, le temps d'une lecture, les embûches rencontrées par un enfant dyspraxique au cours de son parcours dans le fondamental jusqu'à l'obtention du CEB. Ils soulignent les difficultés surmontées, les doutes, les combats toujours renouvelés, mais aussi le soutien constant de la direction et des enseignants de cette école en encadrement différencié¹ qui s'implique au quotidien aux côtés de ses élèves.



Photo d'illustration - François TEFMIN

“ Nous sommes le 1^{er} septembre 2009. Maman me dépose en maternelle chez Madame Régine. C'est là que tout a commencé. On me sépare de ma maman, je suis déchiré, meurtri, mon petit cœur ne supporte pas que maman ne soit pas en vue, mon corps se disperse, j'ai du mal à comprendre...

Madame Nancy est appelée à la rescousse et, en effet, elle retrouve mes membres, me rassemble, me parle et arrive à me faire comprendre petit à petit ce que je dois faire ici.

En 2^e année, avec Sœur Jacqueline, on me demande de faire des dessins, mais mes mains n'écoutent rien, mon corps ne veut pas écouter, je tombe, je trébuche et maman me manque beaucoup... Je suis très fatigué, Sœur Jacqueline me pousse, elle pense que je manque de psychomotricité fine, mais que je suis prêt pour ma 3^e.

En 3^e maternelle, chez Madame Anne, j'essaie de faire ce que l'on me demande. Madame me guide, me pousse, mais mes mains ne veulent pas écrire, mes pieds n'en font qu'à leur guise, le coloriage est une torture, je suis très fatigué. Madame pense que je suis dyspraxique et conseille à maman de voir un neurologue. Le diagnostic tombe, et me voilà dyspraxique avec un trouble visuo-spatial, dyslexique, hyperactif, et maman me trouve extraordinaire, nous voilà partis pour un long combat.

Un grand merci à Madame Anne, qui a pu toucher du doigt un handicap que maman ne savait pas exprimer.

En 1^{re} primaire avec Madame Sabine, je suis bousculé, je fais de mon mieux, mais ces mains qui ne veulent pas écouter, ces pieds qui me font tomber, cette fatigue, les visites chez la graphologue, la neurologue, le kiné et la logopède, Madame Sabine qui me tire et me câline, et maman qui me pousse, je suis si fatigué.

En 2^e année, je vais chez Madame Audrey, je fais de mon mieux, je commence à comprendre ce que l'on me veut, des choses sont mises en place pour me canaliser. Madame a la façon de me parler et me faire comprendre, je trébuche, mes mains n'écoutent rien, je suis maladroit, Madame me tire, maman me pousse, et Madame Sabine me câline.

Monsieur le directeur est de la partie. Il organise une table ronde avec maman, la graphologue, Madame et le centre PMS. Monsieur met des choses en place et accepte la venue du SAI deux fois/semaine, et me voilà en 3^e chez Madame Carine. Quelle aventure ! C'est du sérieux ! Madame me tire très fort, je fatigue, le SAI vient m'aider, j'ai ma tablette pour certaines choses.

Madame continue à me pousser jusque dans mes derniers retranchements, je fais de mon mieux, je suis très fatigué, je perds espoir parfois, mais Madame me tire et maman me pousse, je suis triste parfois de ne pas y arriver. Ces mains qui n'écoutent pas et ces pieds qui me font tomber, je fais de mon mieux et j'arrive en 5^e.

5^e année, chez Monsieur Dominique, il y a l'ordinateur, ça me facilite la tâche. Monsieur laisse tomber certaines choses, ce qui m'aide à me concentrer sur ce qui est important pour arriver en 6^e année.

Et me voilà en 6^e année. Monsieur met des programmes en place pour me préparer à l'ultime combat, le CEB. J'étudie, même si mon cerveau est comme mes mains et mes pieds et n'en fait qu'à sa guise. Je veux réussir, Monsieur me guide, maman me pousse, je trouve mes marques, je grandis, j'arrive seul le matin à l'école.

Je passe l'épreuve du CEB, dernière ligne droite, je travaille, je suis fatigué. Le lundi, je rentre épuisé, le mardi, je m'évanouis de fatigue, le mercredi, je me repose et je repars pour le jeudi, je donne le reste de mes forces, je rentre épuisé, maman me console, me remet sur les rails, et les résultats sont enfin là.

Nous sommes le 27 juin 2018... Et je suis là ! » ■

1. Institut de la Visitation à Gilly

Une vision de l'école inclusive

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Comme l'explique **Patrick LENAERTS**, Secrétaire général adjoint de la FESeC¹, il existe sans doute autant de visions de l'école inclusive qu'il existe de personnes. Une chose est sûre : venir en aide aux élèves qui éprouvent le plus de difficultés est inscrit dans l'ADN de notre enseignement.

Qu'entend-on par école « inclusive » ?

Patrick LENAERTS : C'est l'école pour tous, autrement dit, une école où chacun, quel qu'il soit, quelles que soient ses différences, peut être accueilli et scolarisé. La vision actuelle du SeGEC², c'est de « *développer des démarches éducatives et pédagogiques pour un enseignement plus inclusif, afin de permettre aux élèves à besoins spécifiques de trouver leur juste place dans notre système éducatif* ». Et cette place, cela peut être dans l'ordinaire, dans le spécialisé, dans l'ordinaire avec un accompagnement par le spécialisé, ou avec des aménagements définis comme « raisonnables », etc.

L'enseignement spécialisé a donc encore toute sa pertinence, dans certains cas ?

PL : En Belgique, la création d'un enseignement spécialisé visant à permettre que tous les enfants aillent à l'école, y compris ceux rencontrant le plus de difficultés, a été saluée mondialement à l'époque. Il est vu aujourd'hui par certains comme un instrument de ségrégation, de relégation, ce qui est particulièrement blessant pour les jeunes et les professionnels qui s'y trouvent. Nous y avons investi beaucoup, et il propose des solutions vraiment adaptées aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés.

Nous avons notamment contribué à une revalorisation de l'enseignement professionnel spécialisé. Aujourd'hui, certains profils de formation du SFMQ³, comme agent de fabrication alimentaire ou carreleur, sont les mêmes dans le spécialisé de forme 3 que dans l'ordinaire, avec le même certificat de qualification. C'est une véritable révolution ! Nous ne sommes pas persuadés qu'une école totalement inclusive soit toujours une bonne chose pour tous les élèves, quelle que soit leur situation de handicap.

Tout le monde n'a donc pas la même vision de l'école inclusive ?

PL : Il y a sans doute autant de visions de l'école inclusive qu'il y a de personnes. Au SeGEC, nous pensons qu'il est important de développer un langage commun et de trouver, parmi une diversité de solutions, celle qui est la plus adaptée à chaque jeune. Et cela prend du temps. Les idées font leur chemin petit à petit.

Depuis 2009, avec le décret « Intégration », nous avons avancé sur cette question. Il existe plusieurs initiatives de « classes à visée inclusive », par exemple. Il s'agit de classes de l'enseignement spécialisé qui sont intégrées dans des établissements ordinaires. L'objectif étant que les élèves partagent des activités et des temps communs (récréations, fêtes d'école, séjours pédagogiques, cours de musique ou autre). Cela se fait également de manière individuelle. Des élèves relevant du spécialisé sont intégrés dans des classes de l'ordinaire, en étant accompagnés par le spécialisé.

Le récent décret relatif aux aménagements raisonnables⁴, pour les jeunes reconnus « à besoins spécifiques » ne nécessitant pas une prise en charge par l'enseignement spécialisé, les rend obligatoires et apporte des précisions précieuses en la matière.

Ce décret risque-t-il de bouleverser les habitudes des écoles ?

PL : La mise en œuvre d'aménagements raisonnables s'inscrit pleinement dans le projet éducatif chrétien. C'est dans notre ADN, et beaucoup d'écoles n'ont pas attendu le décret pour mettre des choses en place. Il faut le voir comme une opportunité et pas une contrainte. Dans des établissements où on a l'habitude de la différenciation pédagogique, mettre en place un aménagement raisonnable ne sera pas vu comme une contrainte. Là où, par contre, on considère qu'il n'y a qu'une seule manière d'apprendre, ça devient plus compliqué... Pour moi, cela ne doit pas faire peur. Cela peut être un formidable levier pour réinterroger les pratiques au bénéfice de tous les élèves et diminuer le taux d'échec.

Il reste malgré tout pas mal d'inconnues ?

PL : Oui, c'est le cas notamment en termes d'organisation ou d'évaluation. Au fondamental, l'interlocuteur scolaire, c'est le titulaire de la classe. Un aménagement peut relativement facilement être envisagé, discuté. Quid dans le secondaire, étant donné la multiplicité des intervenants ? L'approche discipline par discipline ne facilite pas non plus l'organisation. Par ailleurs, notre enseignement secondaire est très normé, avec des compétences précises à atteindre chaque année. Que faire avec des élèves dont on sait qu'ils sont totalement incapables de les atteindre, en raison de leurs troubles d'apprentissage ? Mais on voit bien que les choses bougent malgré tout. Les formations portant sur la question des aménagements raisonnables sont complètes. Nous sommes appelés dans les écoles pour en parler. Les mentalités évoluent !

C'est dans ce cadre qu'ont été créés les PARI ? De quoi s'agit-il exactement ?

PL : Un Pôle aménagements raisonnables et intégrations (PARI), c'est un projet-pilote spécifique à l'enseignement libre visant à anticiper ce qui est prévu dans le Pacte, à savoir la création de pôles territoriaux. Une équipe pluridisciplinaire d'experts de l'enseignement spécialisé, sous la responsabilité d'un coordinateur, se met au service d'équipes de l'enseignement ordinaire pour favoriser la mise œuvre d'aménagements raisonnables au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'ordinaire. Ses missions : donner aux établissements des informations concernant les besoins spécifiques, accompagner les équipes

Réponse pédagogique adaptée

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

concernées, outiller les équipes pédagogiques, accompagner les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans le cadre de processus d'intégration.

Les PARI se veulent, à terme, de véritables centres de ressources pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, où qu'ils soient dans notre système éducatif. Il y a actuellement sept PARI au secondaire, qui fonctionnent depuis 3 ans, et quatre au fondamental, en action depuis cette année. ■

1. Fédération de l'Enseignement secondaire catholique
2. Secrétariat général de l'Enseignement catholique
3. Service francophone des métiers et des qualifications
4. Voir *entrées libres* n°131, sept. 2018, p. 5

Ressources

Pour en savoir plus sur les aménagements raisonnables :

<http://enseignement.catholique.be> > Services du SeGEC > Juridique > Dossiers thématiques > Aménagements raisonnables

Des formations « aménagements raisonnables » sont organisées en école. Au fondamental, 116 écoles ont demandé à en bénéficier, cela fera 222 journées de formation à animer en 2018-2019. La FOCEF a pour cela mobilisé et coordonné 11 formateurs internes et externes.

Pour l'enseignement secondaire, des formations sont organisées par les services diocésains. Plusieurs ont d'ores et déjà été programmées pour l'année scolaire 2018-2019, notamment dans les diocèses de Bruxelles-Brabant et Namur-Luxembourg.

Se basant sur la « pyramide de prise en charge des difficultés » établie par la FédEFOC¹, **Ludivine HALLOY**² détaille les étapes qui constituent le processus continu d'évaluation et d'ajustement des interventions dans une classe du fondamental.

« Les enseignant(e)s mettent en place une série de choses pour venir en aide à leurs élèves (groupes de besoins, exercices de renforcement, remédiation, contrats d'apprentissage, suivi personnalisé, etc.), constate-t-elle. Leur première – magnifique – mission étant de « promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves »³, ils/elles s'efforcent de faire en sorte que la gestion de classe soit bienveillante et que l'apprentissage se passe bien. » Sans compter qu'ils/elles sont également tenu(e)s légalement de différencier les apprentissages pour assurer à tous les élèves « des chances égales d'émancipation sociale »³. Le récent décret « Aménagements raisonnables » – que la conseillère verrait bien renommés « Aménagements légitimes », tant ils lui semblent aller de soi – se situe dans la mouvance de mesures et d'habitudes pédagogiques qui existaient souvent déjà.

État des lieux pédagogique

Au mois d'octobre, les enseignant(e)s ont déjà pu aiguïser leur regard et identifier l'élève qui décroche un peu ou beaucoup. Ils/elles observent que certains éléments sont plus difficiles, qu'il y a des manquements, des lacunes, mais aussi des ressources, des points forts, bref, ils/elles dressent une sorte d'état des lieux pédagogique de la situation de l'élève.

« Nous ne sommes pas outillé(e)s pour observer nos élèves comme le feraient logopèdes, (neuro)psychologues ou ergothérapeutes, mais grâce notamment à des grilles d'observation, nous identifions des faits pédagogiques indubitables, avec un regard de « spécialistes »



© stocklib

de la pédagogie, explique L. HALLOY. Par exemple : je vois qu'il saute des lignes quand il lit. J'observe qu'il ne met jamais son titre au milieu de la feuille et ne parvient pas à se situer spatialement, etc. Tout cela va être important, parce que c'est le rôle de l'enseignant(e) de signaler des erreurs atypiques, qui doivent mettre la puce à l'oreille et inciter à orienter l'enfant vers un professionnel habilité à poser un diagnostic. »

Aménagements raisonnables

Une fois le diagnostic établi, l'école, en accord avec les parents et le corps professoral, met en place des mesures d'aide personnalisée. Un dossier individuel est établi, avec l'appui éventuel des professionnels par lesquels l'élève est suivi. Ce dossier de l'élève va nourrir le conseil de classe grâce aux observations des différents acteurs. Sur cette base, le conseil de classe va ensuite établir un PIA¹ pour soutenir et épauler l'élève. Ce plan sera synthétisé par un objectif dont la mise en action prendra la forme d'aménagements raisonnables. Chaque aménagement est fonction d'un cas et d'un contexte particulier. Aucun ne peut être repris tel quel et appliqué n'importe où. Prenons le cas de Cyril : il souffre de troubles de la personnalité sévères, avec des comportements psychotiques. L'aménagement raisonnable demandé à l'école et accepté est : « Le jeudi après-midi, il quitte l'école pour faire le point avec son psychologue ». A contrario, l'aménagement refusé par le conseil de classe est le suivant : « Le centre qu'il fréquente demande à la titulaire de participer tous les vendredis, de 10h30 à 13h, à une réunion pluridisciplinaire ». Il n'est pas possible pour elle d'abandonner sa classe aussi fréquemment et aussi longtemps.

Apprentissage individualisé

Quand décide-t-on que l'enseignement spécialisé peut s'avérer la meilleure solution pour un élève ? Ce type de décision ne se prend évidemment pas à la légère. La souffrance de l'enfant est un signe d'appel. Pour aider à la prise de décision, deux balises du décret « Aménagements raisonnables » peuvent éclairer la réflexion : « la qualité de vie de l'utilisateur effectif » et « l'impact sur l'environnement et sur d'autres utilisateurs ». En d'autres termes, l'élève à besoins spécifiques et les autres élèves de la classe apprennent-ils dans un cadre sécurisant, bienveillant et serein ?

« L'enseignement spécialisé se distingue sous deux aspects. L'observation de l'élève va d'abord mettre le focus sur les compétences transversales : autonomie, socialisation et communication. Ensuite, l'apprentissage est individualisé. La nuance est importante : un programme différent est établi pour chaque élève, avec des activités spécifiques. Chacun(e), par exemple, dispose de ses outils personnels de compensation pédagogiques pour répondre aux troubles qui sont les siens. Une solution particulière est trouvée pour chacun. » ■

1. Fédération de l'Enseignement fondamental catholique

2. Institutrice dans l'enseignement spécialisé (elle a également une expérience en intégration dans l'ordinaire), actuellement conseillère au SeGEC

3. Décret « Missions », 1997

4. Plan individuel d'apprentissage

Trois questions à Sophie DE KUYSSCHE, Secrétaire générale de la Fédération des Centres PMS libres (FCPL)

Brigitte GERARD

Quel regard PMS sur les récentes avancées en matière d'inclusion et d'aménagements raisonnables ?

Sophie DE KUYSSCHE : C'est très positif ! Il y a un réel souci politique de l'accueil et de l'inclusion des enfants qui présentent des troubles et des handicaps. Il faut à présent parvenir à un changement de mentalité dans certaines équipes éducatives qui n'avaient pas l'habitude de se préoccuper de ces questions-là. Les centres PMS peuvent les soutenir dans leurs réflexions relatives à la mise en place d'aménagements raisonnables. Par contre, ils ne participent pas à l'élaboration des diagnostics qui, selon le décret, doivent être réalisés par un spécialiste. Ceci dit, lorsqu'un élève en présente le besoin, il ne faut pas hésiter à installer des aménagements raisonnables, même en l'absence d'un diagnostic... De nombreuses écoles en proposaient déjà avant la mise en application du décret, et les centres PMS ont toujours pris en compte les difficultés et les besoins spécifiques des élèves qu'ils accompagnent.

Comment la FCPL collabore-t-elle sur ces questions avec les fédérations de l'enseignement obligatoire catholique ?

SDK : Notamment au niveau de la mise en place des projets PARI (cf. pp.3-4 du dossier), les centres PMS, en tant que partenaires des écoles, sont associés aux projets, par exemple en étant présents dans leurs comités d'accompagnement. La visée des centres PMS est un accompagnement global de l'enfant et un suivi sur du long terme.

Par ailleurs, au départ de la « pyramide de prise en charge des difficultés » réalisée par la Fédération de l'Enseignement fondamental (cf. ci-contre), la FCPL entame une réflexion sur le type de collaboration école-centre PMS que l'on peut rencontrer aux différentes étapes de la prise en charge : de l'attention à chaque élève à la mise en place d'aménagements raisonnables, jusqu'à une éventuelle orientation dans l'enseignement spécialisé. Le centre PMS est l'un des garants du bien-être des enfants. En ce sens, il veille à proposer aux parents une place dans notre système scolaire adaptée aux caractéristiques de leur enfant.

Le décret « Aménagements raisonnables » pose-t-il des difficultés ?

SDK : La crainte d'une explosion du nombre de demandes d'aménagements existe. Le décret donne une certaine force aux parents, et l'école sera désormais obligée de prendre en charge les élèves qui ont fait l'objet d'un diagnostic. L'école et le centre PMS sont invités à déterminer quand l'implication du centre PMS s'avère nécessaire. Si l'aménagement raisonnable est évident et fonctionne bien, l'école en tiendra le centre PMS informé. S'il s'agit d'un cas qui induit la collaboration des deux partenaires, alors le centre PMS sera impliqué dans l'élaboration et l'évaluation des aménagements raisonnables, comme prévu par le décret. ■

Il est plus facile de créer des enfants solides que de réparer des adultes brisés¹

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Quelles difficultés les élèves à besoins spécifiques peuvent-ils rencontrer à l'école ? Comment les évaluer ? *entrées libres* donne la parole à deux expertes².

Perrine BIGOT est orthopédagogue, spécialisée dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques, avec un trouble ou non. « *De quoi est-il question quand on parle de « dys » ?* », interroge-t-elle. Il s'agit de dysfonctionnements neurologiques dans une ou plusieurs zones du cerveau. Et quelle différence existe-t-il entre « difficulté » et « trouble » ? Une difficulté d'apprentissage, n'importe qui peut en avoir à un moment de sa scolarité. On met alors en place les interventions nécessaires pour la surmonter et avancer. Un trouble, lui, a sa source dans le cerveau de l'enfant depuis toujours, et il y restera. Il se manifeste de manière générale, et pas uniquement lors des apprentissages : « *C'est un peu comme s'il y avait une route barrée dans le cerveau, ce qui oblige à trouver des contournements pour parvenir où on veut aller* ».

Normandie en allée suis je

Pour se rendre compte des difficultés rencontrées par un(e) aphasique, par exemple, il suffit d'essayer de tenir une conversation à l'envers, en commençant chaque phrase par le dernier mot et en remontant jusqu'au premier. « *Je suis allée en Normandie* » devient « *Normandie en allée suis je* ». Énervement, fatigue, frustration ne tardent pas à se manifester. C'est ce qu'une personne dysphasique ressent tout au long de sa vie.

Mettre en place des aménagements pour aider des élèves ayant des troubles d'apprentissage, c'est la même chose que de permettre à quelqu'un de contrer sa myopie avec des lunettes. Il n'y a pas plus de cas qu'auparavant, mais l'évolution de l'imagerie cérébrale permet de mieux les diagnostiquer. « *La bonne nouvelle, s'enthousiasme P. BIGOT, c'est qu'on peut avoir un trouble et aller très bien. C'est la société qui fait que le trouble est un handicap ou pas. Mettre en place des aménagements raisonnables, c'est faire en sorte qu'il ne soit plus un problème.* »

Évaluation au service de l'apprentissage

Danielle HENUSET, logopède spécialisée dans les troubles d'apprentissage en mathématiques et formatrice en gestion mentale, voit l'école comme étant parfois une terrible machine à évaluer. Que faire pour bien faire ? Différencier, comme pour les apprentissages. « *Cessons de demander aux gens d'être ce qu'ils ne sont pas, insiste-t-elle. Le monde qui attend les élèves est à la recherche de talents divergents, différents, capables de coopérer. Quand on a des déficiences dans certains domaines, on est forcément talentueux ailleurs ! D'aucuns craignent qu'évaluation différenciée rime forcément avec nivèlement par le bas... Mais le but, c'est quoi, sinon mettre les enfants en mouvement ?* »

Et pour y parvenir, les équipes pédagogiques, même si elles doivent rendre des comptes, ont beaucoup plus de pouvoir qu'elles ne l'imaginent, à commencer par du pouvoir émotionnel : tout se fait dans la relation. Il est primordial de ne pas assimiler l'enfant à son diagnostic et d'être prudent dans la manière dont on en parle. On peut lui dire : « *Je sais que pour toi, cette tâche risque d'être difficile* ». Et on essaie ensemble de contourner la difficulté.



Photo : Conrad van de WERVE

Perrine BIGOT, lors de l'une des deux soirées de formation organisées en septembre/octobre derniers par le Service diocésain de l'enseignement fondamental de Liège, à l'occasion de sa rentrée académique.

Pas moins de 800 enseignants et directeurs y ont participé.

Positiver

Stéphanie GARAY est enseignante depuis 2003 dans l'enseignement fondamental (notamment en encadrement différencié) et formatrice FOCEF².

Les meilleurs contournements seront ceux que les enfants trouveront eux-mêmes. Mais ils n'y parviendront que si l'enseignant(e) les regarde en y croyant. Si on les considère comme des assistés chroniques, ils risquent de le devenir...

On peut aussi agir sur les contenus (en les variant, sans sortir de la compétence), l'organisation (beaucoup d'enfants ont des performances très différentes quand on leur permet de s'isoler), les productions (une jeune fille dysphasique, pour faire ses présentations orales, s'enregistre, présente son enregistrement et répond aux questions des élèves, ce qui lui évite d'être paralysée par le stress), les critères, les processus (faire quelque chose de plus court, s'appuyer sur un dessin pour structurer son idée), etc.

« Il y a une tyrannie dans l'égalité dont il faut sortir. L'évaluation doit être au service de l'apprentissage, et non de la performance », conclut D. HENUSET. ■

« Après un master en Sciences de l'éducation, j'ai suivi plusieurs formations de Perrine BIGOT qui m'ont ouvert les yeux sur beaucoup de choses. L'an dernier, j'ai repris une classe de 4^e primaire. Sur 20 élèves, 6 présentaient des troubles. Je craignais de devoir tout créer dans ma classe pour pouvoir les aider, en y mettant beaucoup de temps et d'énergie, sans garantie de résultats. Je me suis jetée à l'eau et j'ai trouvé des personnes, des livres, des sites pouvant m'aider. J'ai procédé en plusieurs étapes : demander à la collègue qui avait eu ces élèves l'année précédente son ressenti par rapport à chacun, observer les enfants pendant un mois et noter mes réflexions et questions, discuter avec le PMS des troubles remarqués et voir si des dossiers existaient déjà, rencontrer les parents et leur faire part de ce qui pourrait être envisagé. Certains ont accepté de coopérer, d'autres non.

Que faire lorsqu'on se trouve face à un ou plusieurs enfant(s) ayant des difficultés d'apprentissage et pour le(s)quel(s) on n'a pas nécessairement de diagnostic ? Il existe plein de petits trucs que les enseignants peuvent s'échanger. En cas de grosses difficultés en lecture, par exemple, proposer des textes plus courts comme devoirs, en surlignant une ligne sur deux, avec une police d'écriture adaptée. Pour la dictée, donner moins de mots à connaître. Pour éviter une double tâche à certains enfants, au moment où le journal de classe est noté au tableau, leur donner discrètement une feuille reprenant les mêmes consignes.

En matière d'évaluation, utiliser le principe Antibii (évaluation par contrat de confiance développée par ce chercheur en didactique français pour que les élèves ne soient pas perturbés par trop de nouveautés). Laisser du temps supplémentaire à ceux qui en ont besoin. En maths, utiliser des couleurs pour mettre certains éléments en évidence.

Procéduraliser les apprentissages, les décortiquer étape par étape, pour aider à mémoriser et à mettre ensuite en pratique. Distinguer les consignes (une consigne par ligne, avec des couleurs différentes). Utiliser la musique pour mémoriser. Favoriser l'entraînement ludique plutôt que les feuilles. Mais surtout, il est important de positiver, d'avoir une approche enthousiaste. Sans oublier la bienveillance vis-à-vis de l'enfant et de ses besoins, vis-à-vis des parents et vis-à-vis des collègues. Quand on y parvient, beaucoup de choses changent ! »

Le cas de Sam

« Belge, il n'a jamais doublé, a eu des résultats corrects en 3^e, mais est plus lent que les autres. Quand il s'assied, il faut qu'il n'y ait rien autour de lui. Au moment d'écrire un chiffre, il lui arrive de repasser six fois dessus. Quand je dis : « On prend son cahier, on écrit la date et le titre », il ne bronche pas. Je dois parfois répéter la consigne huit fois en me mettant devant lui pour attirer son attention... C'est fatiguant pour tout le monde. Il est dans sa bulle, n'entend pas ma voix, mais sursaute si sa voisine de banc joue avec son bic. Si je lui laisse le temps qu'il veut, ce qui se fait en classe est maîtrisé et acquis.

Je rencontre la maman. Elle m'explique que les tests que son fils a passés n'ont rien révélé. Au fil de la discussion, je découvre tout de même qu'il a un réel trouble de l'attention, avec des tocs. La maman ne souhaite pas en parler, mais j'insiste sur l'importance de bien identifier les soucis de Sam pour voir quoi mettre en place et faire en sorte qu'il se sente bien en classe. La maman comprend et collabore, ce qui permet d'instaurer un réel partenariat. Ce qui va aider Sam, c'est notamment le fait de l'impliquer dans la solution à trouver pour qu'il ne vive pas la chose comme une punition. » ■ MNL

1. Citation (proposée par P. BIGOT) de Frederick DOUGLASS (1817-1895), ancien esclave, orateur abolitionniste, éditeur et fonctionnaire américain

2. Éléments recueillis lors de la journée « Les aménagements raisonnables : je me lance, j'ose, je dois » organisée le 20 août dernier par la FOCEF. Près de 200 membres d'équipes éducatives ont répondu présent.

Le spécialisé a toute sa pertinence

Brigitte GERARD

S'il s'agit bien d'accueillir tous les jeunes à l'école, quelles que soient leurs capacités physiques ou intellectuelles, et de trouver le lieu le plus propice à leur épanouissement, l'enseignement spécialisé garde toute sa place dans notre système éducatif. C'est ce que nous explique **Muriel SAMAIN**, directrice de l'école Les Colibris à Kain.

“ Mon école organise de la forme 1 et de la forme 2 : la forme 1 prépare à une intégration en milieu de vie protégé, et la forme 2 à une intégration en milieu de vie protégé et/ou en milieu de travail protégé. Nous accueillons surtout des élèves de type 2, avec une déficience mentale modérée à sévère, ainsi que des élèves de type 4, avec une déficience motrice. Ils sont tous porteurs d'un handicap mental. Nos 370 élèves, qui ont de 13 à 21 ans, sont répartis sur quatre implantations.

J'aime rappeler que la Belgique est le seul pays au monde où tout enfant a droit à une scolarité ! On ne peut donc refuser aucun élève, si ce n'est pour une question de place. Il nous arrive d'accueillir des jeunes qui n'ont pas accès à la parole et qui n'ont pas le niveau intellectuel d'enfants de maternelle... Lors de leur première année chez nous, les élèves sont placés dans une classe d'observation. Cela nous permet de les découvrir, de nous rendre compte de leurs ressources, de leurs difficultés. Ensuite, ils sont regroupés en fonction de leurs aptitudes et de leurs centres d'intérêt : activités sportives, cours de pratique professionnelle, éducation musicale... Certains jeunes ont davantage de potentiel, et les parents souhaitent alors plus de travail. D'autres veulent que leur enfant soit épanoui, qu'il puisse danser et chanter, qu'on continue à développer ses apprentissages cognitifs dans la mesure de ses possibilités, mais pas qu'il aille en entreprise de travail adapté.

On essaie de répondre le plus possible aux besoins du jeune, mais aussi aux souhaits de la famille. Il s'agit parfois davantage d'éducation que d'enseignement. L'objectif est que tous nos élèves puissent intégrer plus tard une structure pour adultes, ou qu'ils soient préparés à une vie future en couple, en appartement...

Nous prévoyons ainsi une série d'aménagements pour nos élèves. Nous allons, par exemple, avec eux à la gare pour leur montrer comment prendre le train, en anticipant les situations qu'ils pourraient rencontrer. Pour la forme 2, nous avons mis en place des pré-stages. Un jour par semaine, un professeur part avec des élèves dans une entreprise de travail adapté, pour découvrir le monde de l'entreprise. Ces aménagements font partie de l'essence même de l'enseignement spécialisé. L'intégration ne concerne pas nos élèves, mais il est déjà arrivé que certains regagnent l'enseignement de forme 3

(enseignement professionnel), avec plus ou moins de réussite.

L'enseignement spécialisé garde tout son sens pour une série de jeunes. L'école inclusive, c'est trouver la meilleure place pour chaque enfant, qui lui permette de s'épanouir au mieux. Des écoles comme la nôtre ou de forme 3 sont très attentives aux élèves et permettent à certains de décrocher un diplôme du qualifiant et d'intégrer le monde du travail. L'important est que le jeune puisse trouver sa place dans la société, et l'école doit tout mettre en œuvre pour y parvenir, que ce soit dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. » ■



© stocklib